



Compte-rendu du CSAL

du 15 février 2023

La CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

Ne rajoutez pas de l'huile sur le feu qui couve. Retirez vos opérations NRP et abandonnez le plan de suppressions de 70 emplois !

En préalable, avant d'aborder l'ordre du jour, nous avons évoqué le problème lié à deux fiches de signalement :

- Les 2 fiches transmises par la direction au Comité d'Hygiène Santé et Sécurité au Travail au cours de l'année 2022, ne correspondent en rien aux 2 fiches de signalement initiales produites par les agents ;
- Ces fiches sont anonymisées par la Direction avec parfois des délais importants qui mettent en difficultés les représentants du personnel siégeant au CHSCT, dans l'intérêt du respect du droit des agents.

Nous avons de nouveau demandé dans le cadre de la nouvelle instance, la levée de l'anonymat des fiches de signalement, pour prévenir ces graves manquements, qui ont pour conséquence d'empêcher toute action auprès du collègue.

La Direction a répondu que cette situation n'était pas normale et qu'elle allait chercher l'origine de ce dysfonctionnement.

La CGT rappelle que toute restructuration est un projet important et que le CSAL doit recueillir systématiquement l'avis de l'Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail (ISST) ou du médecin du travail sur la future organisation en termes de charge de travail, d'aménagement des postes et des conditions de travail.

1) Fusion des SIP de Levallois et de Neuilly au 1er janvier 2024 (transfert du SIP de Levallois à Neuilly au 1er septembre 2023)

• Présentation du projet

Cette restructuration a été annoncée depuis le début du NRP en 2019, la DRFIP de PARIS souhaitant reprendre l'ensemble des locaux de Levallois-Perret. Dans le cadre de ce déménagement, la direction est obligée de travailler sur la totalité du site de Neuilly, en fonction des services de Levallois qui arrivent.

Concernant l'organisation du futur SIP, elle a précisé que ce dernier sera divisé en différents pôles (Pôle MRU, service de gestion, recouvrement/comptabilité, Pôle CSP/dossiers à enjeux).

La future responsable de service serait Mme Amandine POCQUET (Responsable du Pôle Pilotage et Ressources au SDNC).

• Effectifs

Au plan emplois 2023, la CGT fait remarquer qu'il est procédé à la suppression de deux A+ alors que les charges de travail restent les mêmes pour les deux SIP fusionnés.

À la suite de la fusion, la direction nous informe de l'arrivée en avril ou mai de deux stagiaires A et de 4 stagiaires B. En effet, il n'y a aucune suppression de postes de B ou de C dans le futur SIP fusionné dans le cadre du plan emplois.

Ceci est un aveu du sous-effectif chronique au sein du nouveau SIP. Par ailleurs, comme d'habitude, la direction ne s'engage pas sur le nombre d'agents qui arriveront vraiment sur le SIP. Pour rappel, les SIP contribuent déjà avec 35 emplois supprimés en 2023. Par ailleurs, les deux SIP fusionnés comprennent à ce jour 3 contractuels B et deux contractuels C dont on ne connaît pas le devenir.

La CGT fait remarquer qu'au moins trois agents de LEVALLOIS ne suivront pas et qu'un certain nombre de collègues du SIP de Neuilly souhaitent muter en local.

La CGT demande l'annulation de ce plan de restructuration.

- **Locaux**

Nous avons soulevé également le problème des locaux avec la mise en place de grands plateaux qui ne favorisent pas le travail dans le calme, compte-tenu de la promiscuité. La CGT fait remarquer que la surface minimale préconisée par l'inspecteur de santé et sécurité (ISST) est de 10 m² par personne, que le bureau soit individuel ou collectif. Si, d'après l'analyse du travail, il est nécessaire d'ajouter du mobilier, des équipements ou d'autres dispositifs, cette surface doit être augmentée en conséquence.

Si l'activité principale des occupants d'un bureau collectif est fondée sur des communications verbales, il est nécessaire de prévoir au moins 15 m² par personne pour limiter les interférences entre locuteurs, sauf s'il s'agit de communications entre les occupants eux-mêmes.

De même, nous faisons remarquer que les plans n'ont pas été présentés avec le métrage, ne permettant d'apprécier correctement le futur aménagement des locaux.

La Direction répond qu'en moyenne, les agents disposent de 11 m² sur le projet présent et que certaines préconisations de l'ISST ne s'appliquent pas en Île-de-France, cette dernière étant une région tendue au niveau immobilier.

Nous avons également fait valoir que les agents du PCRП sont mécontents du projet de restructuration et qu'il souhaite plus de surface. La direction nous dit que c'est toujours en discussion.

- **SIP de Levallois**

La Direction annonce qu'elle a visité le site de Levallois-Perret pour présenter les possibilités de mutations ainsi que les primes liées aux restructurations. Elle indique par ailleurs que la fusion sera effective lors de la fusion définitive des bases Iliad, autrement dit début 2024. Par ailleurs, elle précise qu'elle n'aura une vision globale des effectifs du nouveau service qu'après la publication du mouvement local de mutations.

- **Problème de l'archivage**

La Direction a publié une note durant le dernier trimestre 2022. Elle s'est inspirée d'autres directions comme celle de Paris. Dans les Hauts-de-Seine, seuls les dossiers à l'Impôt sur la Fortune Immobilière, à forts enjeux et infra- DFE seront conservés selon une logique de seuil et de déficits reportables.

Le projet a ensuite soumis à avis aux différentes organisations syndicales.

Vote « contre » à l'unanimité : CGT, Solidaires Finances Publiques 92, CFDT et FO

2) Réorganisation de la division Budget Immobilier et Logistique (BIL)

La direction a souhaité réorganiser la division BIL à la suite d'une visite du CHSCT. La délégation CGT que même si la situation c'était un peu améliorée il reste encore des difficultés que la réorganisation vient aggraver (effectifs supprimés) dans un contexte où le service est fortement sollicité.

Elle précise que cette réorganisation s'est faite après une période d'échanges avec les agents de la division. Elle indique qu'une inspectrice divisionnaire a été recentrée sur la téléphonie, le

responsable de BIL, quant à lui s'occupe de l'archivage et du budget. De même, il a été affecté un contractuel au courrier.

Il est mis en place un système de gestion par « *workflow* » (flux de travail), au lieu de passer par la messagerie permettant de gérer les flux entre la gestion de site, BIL et responsables de services, par un message ciblé de la demande et un calendrier des intervenants (date indiquée de la prestation en temps réel).

Nous avons fait remarquer que cette réorganisation aurait dû faire l'objet d'un avis soumis aux organisations syndicales.

La Direction répond que cette dernière n'est qu'une réorganisation mineure au sein même d'un service de direction et qu'elle n'a pas donc pas à soumettre cette question à délibération.

3) Travaux du logement du gardien au CFIP de Courbevoie

Les travaux de désamiantage s'étalent du 06 au 21 février 2023. Ils portent sur le curage du plafond et du sol. Cependant, il a été découvert de nouveaux supports contenant de l'amiante au cours de ces derniers. Nous avons demandé les mesures de taux d'amiante au 16/02/2023 : la direction précise que les résultats sont en attente.

Pour information, la Direction indique que les mesures du taux d'amiante avant travaux étaient correctes.

QUESTIONS INFORMELLES

La Direction n'ayant pas prévu à l'ordre du jour du CSAL de questions diverses, elle a décidé de répondre à nos diverses interrogations de manière informelle.

- **Problème de la climatisation au 3ème étage de Nanterre Tivoli**

Depuis plus d'un an, les serveurs informatiques ne sont pas correctement ventilés en raison d'une climatisation défectueuse.

La CGT a exigé que cette situation soit résolue avant l'été en raison des fortes chaleurs déjà enregistrées, et qu'à défaut, il pourrait-être envisagé un droit de retrait.

La Direction répond que l'installation d'une nouvelle ventilation est prévue fin février et nécessitera de percer les murs et les plafonds.

- **Problèmes de sécurité à Asnières**

La CGT fait remarquer que les agents à l'accueil sont souvent objet d'incivilités et que nous demandons, avec les agents, la présence d'un vigile.

- **Travaux de réaménagement du CAD**

A partir de 2024, le Centre Administratif Départemental fera l'objet d'une restructuration complète devant être achevée en 2029.

Tous les services de la DGFIP (SGC et Nanterre-Tivoli) basée à Nanterre seront transférés au CAD. Les locaux de la Banque de France acquis par la DGFIP il y a quelques années seront restitués à la Préfecture, à l'exception des locaux d'archivage. De même, la Direction recherche des locaux de substitution pour la durée des travaux, ces derniers ne se faisant pas en site occupé.

Rien que pour la DDFIP des Hauts-de-Seine, ces travaux devraient coûter plus de 100 millions d'Euros !



BULLETIN D'ADHÉSION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour défendre vos droits

Nom :

Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

Date : .../.../..... Signature :

A remettre à un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à :

Monique BIASSARILA (perso), SIE de Vanves, CFP VANVES 48, rue Raymond Marcheron, 92170 VANVES

Pour nous joindre : Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>